

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
COMPTE –RENDU du
Conseil Municipal du VENDREDI 11 MARS 2011

Nombre de membres

Afférents au conseil : 15

En exercice :12

Présent(s) :10

Pouvoir(s) :0

Absent(s) :2

Votants :10

Affiché le 16/03/2011

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 1^{er} mars 2011 pour la session ordinaire du 11 mars 2011

L'an deux mil onze, le vendredi 11 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents: Mrs PARISOT, MOUGENOT, Adjoint, CHIPPAUX, BOHEME, GAMELON, GILLET, Mme JOLY, Mrs DAVAL B., GRANDJEAN et LOMBARD Maire,

Pouvoir(s):

Absent(s) : Mrs. GENEY, DAVAL C.

Monsieur DAVAL Brice a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'ensemble des membres présents d'ajouter à l'ordre du jour 4 délibérations :

- Demande de fonds de concours à la C.C.H.V.O. pour la construction de la chaufferie bois ;
- Déficit transport FRESSE -LURE 2010 ;
- Demande de subvention FASSAD ;
- Adhésion au C.A.U.E

Proposition acceptée à L'UNANIMITE

Monsieur PARISOT Jean-Marie 1^{er} Adjoint présente le compte administratif Eau – Commune

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET EAU ET APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION

Monsieur PARISOT Jean-Marie présente le compte administratif 2010 du budget annexe eau qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section d'exploitation</u>	Total Recettes	34 319.03 €
	Total Dépenses	28 453.71 €
<u>Section investissement</u>	Total Recettes	7 679.36 €
	Total Dépenses	13 613.93 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010 du service Eau. Il approuve également le Compte de Gestion 2010 de Monsieur le Receveur, dont les résultats identiques avec le compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Excédent de fonctionnement 2010 :	5 865.32 €
Excédent antérieur reporté :	35 229.51 €
Soit un excédent cumulé de	41 094.83 €

Section d'investissement :

Déficit investissement 2010 :	5 934.57 €
Excédent antérieur reporté :	24 051.60 €

RAR dépenses : 32 180.00 €

Soit un besoin de financement de : 14 062.97 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2010 comme suit :

Affectation en R.I. 1068 14 062.97 €

Résultat reporté en fonctionnement R002 27 031.86 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET COMMUNE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur PARISOT Jean-Marie présente le compte administratif 2010 du budget commune qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Total Recettes	435 413.28 €
	Total Dépenses :	354 088.73 €
<u>Section investissement :</u>	Total Recettes :	256 458.21 €
	Total Dépenses :	145 147.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010 de la commune. Il approuve également le Compte de Gestion 2010 de Monsieur le Receveur, dont les résultats identiques avec le compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2010 :	81 324.55 €
Excédent antérieur reporté :	161 968.14 €
Soit un excédent cumulé de	243 292.69 €

Section d'investissement :

Excédent investissement 2010 :	111 310.56 €
Déficit antérieur reporté :	58 878.21 €
RAR recettes :	97 190.00 €
RAR dépenses :	222 000.00 €
Soit un besoin de financement de :	72 377.65 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2010 comme suit :

Affectation en R.I. 1068 72 377.65 €

Résultat reporté en fonctionnement R002 170 915.04 €

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES - PROJET DE CHARTE REVISEE

Monsieur Olivier CLAUDE Directeur du Parc Régional des Ballons des Vosges présente le projet de charte révisée du PNRBV.

Monsieur le Maire de la commune de FRESSE rappelle que le Parc naturel régional, créé en 1989, a obtenu le renouvellement de son classement pour 10 ans en 1998. Ce classement a été prorogé de deux ans en application de l'article L333-1 du Code de l'environnement, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 6 juin 2010.

Pour que son classement soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa charte.

De 2007 à 2009, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour élaborer un nouveau projet de charte.

Le projet de charte 2011-2023, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc, a été soumis à enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010 inclus, conformément à l'article R333-6-1 du Code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

Le projet de charte révisée a été adressé à l'ensemble des Communes, des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des Conseils généraux concernés par le projet. Chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre doit approuver individuellement le projet par délibération (article R333-7 du Code de l'environnement).

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon a approuvé à 13 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions la charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le projet de charte révisée sera ensuite soumis à l'approbation des Conseils régionaux de Franche-Comté, d'Alsace et de Lorraine, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Avant la signature par le Premier Ministre du décret classant notre territoire en « Parc naturel régional », la charte sera soumise à l'avis des différents Ministères concernés.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	REFUS DE VOTE
0	9	1

N'APPROUVE PAS la charte révisée du Parc Naturel Régional des Vallons des Vosges

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCHVO –TRAVAUX CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a envoyé le 17 décembre 2010 un courrier à Monsieur le Président de la C.C.H.V.O. demandant l'obtention d'un Fonds de Concours pour la construction de la chaufferie automatique bois.

L'article L. 5214-16 V du C.G.C.T. prévoit un accord concordant exprimé entre l'EPCI et la commune.

Vu la délibération n° 57 du 28 décembre 2010 – annexée à la présente – précisant le dernier plan de financement ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
10	0	0

SOLLICITE un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon pour la construction d'une chaufferie automatique bois.

DEFICIT LIAISON FRESSE-LURE

Monsieur le Maire donne lecture du bilan d'exploitation de la liaison FRESSE-LURE pour l'année 2010 et de la prévision de la participation financière pour l'année 2011.

Le déficit de la liaison FRESSE-LURE s'élèverait à 94.00€ pour 2010.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTENT comme les années antérieures, de participer au déficit de liaison FRESSE - LURE pour 2011 évalué à 94.00 € - QUATRE VINGT QUATORZE EUROS -

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

DEMANDE DE SUBVENTION FASSAD

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la FASSAD de VESOUL sollicitant auprès de la commune l'octroi d'une subvention pour l'année 2011.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
1	8.	1.

DECIDE : de ne pas attribuer de subvention à la FASSAD pour l'année 2011

ADHESION AU CAUE

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône indiquant le montant de l'adhésion 2011 au CAUE de 200 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à :

POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)
1	8	1

DECIDE de ne pas adhérer au CAUE pour l'année 2011

QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'accident qui s'est produit le samedi 5 mars à la sortie de la place des bâtiments communaux, il est demandé quelles pourraient être les mesures à prendre.

La suggestion d'une glace n'est pas retenue par Monsieur le Maire au motif que celle-ci s'embue ou givre. Une modification de circulation ou un déplacement des containers seront étudiées.

Plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée à 20 H.45

Vu,
Le Maire,

Patrice LOMBARD